

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2026

02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du
Convocation du

: 11 mars 2026
: 04 mars 2026

Nombre de Conseillés :

En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du CCAS sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Présents : Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annie Maciocia, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Michèle Aubernon, Dominique Goyard, Ludovic Rostagnat.

Représentés :

Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Véronique Cortinovis
Edith Magat a donné procuration à Jean-Marc Curtet
Eliane Paya a donné procuration à Annie Maciocia
Nicole Rampon a donné procuration à Michèle Aubernon

Absents : Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Nathalie Thimel-Blanchoz, Edith Magat, Eliane Paya, Nadia Nasri, Nicole Rampon, Christine Thomas.

Secrétaire de Séance : Dominique Goyard

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Hors de la présence de Madame Caroline Terrier, présidente et non comptée dans le quorum, le Conseil d'Administration, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget CCAS 2025 comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultat 2024		18 032,41		1 311,56	-	19 343,97
Opérations de l'exercice	15 293,96	6 545,42	258 586,90	273 480,23	273 880,86	280 025,65
Totaux	15 293,96	24 577,83	258 586,90	274 791,79	273 880,86	299 369,62
Résultat de clôture 2025		9 283,87		16 204,89		25 488,76
Restes à Réaliser	0,00	0,00				
Restes à Réaliser excédent / déficit						
Résultats 2025 à affecter		9 283,87		16 204,89		25 488,76

AUTORISE Madame la vice-présidente à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Par délégation de la Présidente,
La Vice-présidente

Véronique CORTINOVIS



CCAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

CADRE GENERAL

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur le site de BEYNOST.

Le budget (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte financier unique.

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique a été voté par le conseil d'administration le XX XX 2026.

CCAS

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le compte administratif retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments du CCAS dont la résidence autonomie, aux frais afférents au portage de repas, à l'accueil de jour, aux repas intergénérationnels, aux activités et animations diverses de la résidence des Fontaines, aux aides versées, aux salaires, aux subventions versées aux associations, ...

Chap.	Désignation	CFU 2025	Total Budget 2025	CFU 2025	Evolution 2025/2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 365,60	161 911,56	152 433,09	3%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	117 324,39	94 600,00	94 083,19	-20%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 612,51	11 100,00	7 120,81	-26%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	2 000,00	-	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	600,00	-	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		275 302,50	270 211,56	253 637,09	-8%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 220,27	5 500,00	4 949,81	17%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		279 522,77	275 711,56	258 586,90	-7%

CCAS

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (portage de repas, colis de Noël, concessions cimetière, accueil de jour, repas mensuels des aînés, ...), des loyers et charges de la résidence autonomie, des remboursements d'indemnités journalières, de la subvention municipale, du forfait autonomie versé par le département de l'Ain, ...

Chap.	Désignation	CFU 2024	Total Budget 2025	CFU 2025	Evolution 2025/2024
013	Atténuations de charges	615,19	1 300,00	172,80	-72%
70	Produits des services domaine et vente	87 952,75	88 600,00	88 504,75	1%
74	Dotations et participations	95 430,00	100 400,00	100 600,00	5%
75	Autres produits de gestion courante	68 373,09	83 500,00	83 673,22	22%
77	Produits exceptionnels	-	-	529,46	
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	600,00	-	
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		252 371,03	274 400,00	273 480,23	8%
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 463,30	1 311,56	1 311,56	-95%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		280 834,33	275 711,56	274 791,79	-2%

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement font varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la réglementation. En effet, les investissements doivent, principalement permettre de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social. Le CCAS n'étant pas propriétaire de ses locaux, il n'a donc pas vocation à investir (hors matériels, équipements divers, mobiliers).

CHAPITRE	LIBELLE	CFU 2025	RAR 2025	TOTAL CFU + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	607,32	0,00	2 196,63
21	Immobilisations corporelles	14 647,59	0,00	10 303,47
27	Dépôts et cautionnements versés	39,05	0,00	39,05
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		15 293,96	0,00	15 293,96

CCAS

Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements, à l'encaissement du FCTVA, aux encaissements de caution et excédents antérieurs.

CHAPITRE	LIBELLE	CFU 2025	RAR 2025	TOTAL CFU + RAR
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 032,41	0,00	18 032,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	380,97	0,00	380,97
16	Emprunts et dettes assimilées	1 214,64	0,00	1 214,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 949,81	0,00	4 949,81
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 577,83	0,00	24 577,83

III- RECAPITULATIF

Résultats de clôture de l'exercice 2025

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultat 2024		18 032,41		1 311,56	-	19 343,97
Opérations de l'exercice	15 293,96	6 545,42	258 586,90	273 480,23	273 880,86	280 025,65
Totaux	15 293,96	24 577,83	258 586,90	274 791,79	273 880,86	299 369,62
Résultat de clôture 2025		9 283,87		16 204,89		25 488,76
Restes à Réaliser	0,00	0,00				
Restes à Réaliser excédent / déficit						
Résultats 2025 à affecter		9 283,87		16 204,89		25 488,76

IV- DETTE

Le CCAS ne dispose actuellement d'aucun emprunt.

Par délégation de la Présidente,
La Vice-présidente,

Véronique CORTINOVIS